



## SÉCURITÉ EN MER

### Quel est l'objectif :

#### Ce dispositif vise à soutenir :

- la modernisation et/ou le renouvellement des moyens nautiques des stations de sauvetage du littoral normand portés par la SNSM,
- les investissements réalisés pour les abris utilisés par la SNSM mais supportés financièrement par les EPCI ou les collectivités propriétaires.

### Qui sont les bénéficiaires :

- La SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) au bénéfice des stations de sauvetage normandes,
- Les EPCI ou les collectivités propriétaires des abris.

### Caractéristiques de l'aide :

- Pour les opérations de modernisation et/ou de renouvellement des moyens nautiques des stations, le dispositif est applicable à hauteur de 25 % maximum du montant HT des dépenses.
- Pour les abris, le dispositif est applicable à hauteur de 20 % maximum du montant HT des dépenses plafonnée à 20 000 €.

### Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Services Infrastructures et Etudes  
02.35.52.56.41 (secrétariat)

- [Soutien aux investissements dans les plateformes des « Aéroports de Normandie »](#)
- [Sécurité en Mer](#)
- [Infrastructures et Réseaux de Transports](#)
- [Pôles d'échanges intermodaux](#)
- [Modernisation des espaces gares](#)